

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« la mise en oeuvre de l'accord »,

les mots :

« leur mise en oeuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel